

L'OWNER BUY-OUT (OBO)

Comment soutenir la croissance de son entreprise tout en préservant sa situation patrimoniale ? C'est un problème auquel les entrepreneurs se heurtent. L'OBO est l'une des solutions qui peut répondre à ces deux questions. Encore appelé "vente à soi-même", ce montage de rachat est encore mal connu. Décryptage...

Lorsqu'un dirigeant est actionnaire d'une PME qui est en pleine croissance et qu'il n'envisage pas de prendre sa retraite dans un avenir proche, il peut avoir la volonté de transformer une partie de son actif professionnel en actif privé pour sécuriser sa situation patrimoniale personnelle. Son objectif : encourager la montée en puissance de ses enfants ou de cadres au sein de la société, en dotant l'entreprise de moyens financiers lui permettant de conforter ou d'accélérer encore sa croissance.

Ce dirigeant pourra alors envisager d'ouvrir le capital de sa société, tout en demeurant l'actionnaire majoritaire, à ses enfants ou cadres identifiés comme futurs repreneurs, ainsi qu'à des investisseurs en capital, partenaires financiers qui vont l'accompagner dans le développement futur de sa société dans le cadre d'une opération d'OBO.

Technique de l'OBO

L'OBO est l'une des nombreuses formes de LBO (Leverage Buy Out) qui permet d'endetter une société "holding" (holding de reprise) créée pour l'occasion afin d'acquérir la société, que l'on appelle "société cible".

Le fondateur actionnaire majoritaire de la société cible va pouvoir donner une partie de ses titres à ses enfants. L'ensemble de ces titres sont ensuite cédés à la holding de reprise et le prix sera réglé aux actionnaires par l'apport en fonds propres du capital-investisseur et par la levée de la dette contractée par la holding auprès d'un établissement bancaire (effet de levier financier).

A terme, l'OBO permet au dirigeant de bénéficier, lors de la revente, du supplément de valeur dégagé par l'entreprise entre le montage de l'opération initiale et la cession définitive. S'il s'agit d'une transmission familiale, ce sont les enfants qui bénéficieront de ce surcroît de valorisation.

Ses avantages

- Permettre de rééquilibrer son patrimoine en transformant les parts ou actions de sa société en liquidités
- Diversifier son patrimoine pour mieux le répartir entre patrimoine professionnel et patrimoine privé
Accueillir un investisseur financier dont l'objectif sera, notamment, d'accompagner la société afin d'en optimiser la valorisation à terme
- Bénéficier d'un avantage fiscal

Vigilance...

L'administration fiscale est particulièrement vigilante sur ce type d'opérations. Si la répartition du capital de l'entreprise est identique avant et après l'opération d'OBO, le risque encouru est que l'opération soit qualifiée par l'administration d'abus de droit fiscal. Le fait d'intégrer les enfants potentiels repreneurs ou encore des cadres permet de limiter ce risque.

Enfin l'OBO ne doit pas se faire au détriment du développement de l'entreprise, l'opération doit donc être réservée aux structures présentant un excédent de trésorerie et qui sont capables de procéder à un remboursement généralement sur 7 ans.

En conclusion, les clés de succès de l'opération sont à la fois une juste valorisation de la société cible ; une bonne entente et un projet d'entreprise partagé entre le dirigeant propriétaire, les enfants managers et l'investisseur ; et enfin un montage financier et juridique/fiscal adapté.

Chacun des points juridiques, fiscaux et financiers, non évoqués ici, devra bien entendu faire l'objet d'un examen approfondi avec votre avocat, notaire, expert-comptable.

